



La minute de Madame Poubelle

Ce mois-ci la redevance !

Quand vous payez votre redevance d'ordures ménagères (redevance en fonction du nombre d'habitants par logement), vous payez :

- la mise à disposition de **bacs de collecte** et de **conteneurs d'apport volontaire** pour le stockage des déchets, achat des sacs jaunes et noirs
- la collecte des déchets (**sacs noirs et sacs jaunes, papier, verre**)
- le transfert des sacs noirs et des sacs jaunes jusqu'aux centres de traitement
- les **déchèteries** (accès, collecte, **tri, compostage, enfouissement,...**)
- le traitement des déchets (tri, compostage, traitement, stockage)
- la gestion et l'administration du service (coût agents de collecte, déchèteries...)



On le voit le traitement des sacs noirs coûte cher. Par contre, le tri et les sacs jaunes génèrent des recettes et des subventions.

Par exemple, à l'échelle des Monts du Lyonnais, la revente des matériaux :

- Les journaux et les magazines pour 39043 euros
- Le verre pour 32980 euros
- Les plastiques pour 31783 euros
- Les cartons pour 10791 euros

Vos gestes de tri ont permis une économie de 17,03€/habitant en 2014 sur votre redevance ordures ménagères, soit une économie de 685 457,50 € pour l'ensemble des Monts du Lyonnais

(pour 40 250 habitants sur le territoire – chiffres ne comprenant pas la collecte, incluant les coûts et recettes des déchèteries et des subventions des éco-organismes).

LE TRI UN GESTE SIMPLE

ET UTILE !

